

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1976-1977

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 mai 1977.

RAPPORT

FAIT

au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE APRÈS DÉCLARATION D'URGENCE, aménageant la taxe professionnelle,

Par M. Yvon COUDÉ DU FORESTO,
Sénateur.

TOME II

(1) Cette commission est composée de : MM. Edouard Bonnefous, président ; Geoffroy de Montalembert, Max Monichon, Jacques Descours Desacres, Henri Tournan, vice-présidents ; Yves Durand, Roger Gaudon, Joseph Raybaud, Modeste Legouez, secrétaires ; Maurice Blin, rapporteur général ; Auguste Amic, René Ballayer, Roland Boscardy-Monsservin, René Chazelle, Bernard Chochoy, Jean Cluzel, Yvon Coudé du Foresto, Marcel Fortier, Jean Francou, Gustave Héon, Paul Jargot, Louis Jung, Robert Lacoste, Fernand Lefort, Georges Lombard, Raymond Marcellin, Josy-Auguste Moinet, Mlle Odette Pagani, MM. Gaston Pams, Pierre Prost, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Paul Ribeyre, Edmond Sauvageot, François Schleiter, Robert Schmitt, Maurice Schumann.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 2869, 2875 et in-8° 667.

Sénat : 320 (1976-1977).

Impôts locaux. — Taxe professionnelle - Collectivités locales - Sociétés commerciales - Entreprises industrielles et commerciales - Commerçants - Artisans.

DECISIONS DE LA COMMISSION

La Commission des Finances a émis un avis favorable de principe au texte qui lui est soumis mais recommandera l'adoption d'amendements présentés par divers membres du Sénat ; elle subordonnera son appréciation finale aux votes qui interviendront sur ces amendements.